

Note d'unité

RDS - centre bus de Paris Sud Ouest

N° RDS NU_2020_44

| Décision du 1er août 2020

Décision n° RDS NU_2020_44 du 1er août 2020 portant délégation de signature de la directrice de l'unité opérationnelle centre bus de Paris Sud Ouest à des agents du centre bus de Paris Sud Ouest site de Point du Jour

La directrice de de l'unité opérationnelle centre bus de Paris Sud Ouest,

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu l'Instruction générale 435 (IG435) en vigueur, relative aux « Missions des responsables de sites de la RATP - Mise en œuvre des dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité des personnes, spécifiques aux lieux de travail » ;

Vu la délégation de pouvoirs n°2020-50 (Note générale) consentie le 1er juillet 2020 au directeur du département Réseau De Surface [RDS] par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° RDS 2020_09 consentie le 1er juillet 2020 à la directrice de l'unité opérationnelle centre bus de Paris Sud Ouest par le directeur du département RDS ;

Décide :

Article 1er

De donner délégation, en cas d'absence ou empêchement de sa part, à :

- Mme Sophie DESFAUDAIS, responsable des ressources humaines, ou à
- M. Jérôme BERNY, contrôleur de gestion, ou à
- M. Wilfried ATTYE, responsable exploitation tramway ligne T2, ou à
- M. Marc DEGAS, responsable maintenance du site de Point du Jour, ou à
- M. David GUTIERREZ, responsable exploitation, ou à
- Mme Claire GIRAUD, responsable transport,

à l'effet de signer, en son nom, tous les actes, décisions et documents pris pour les besoins de l'activité de l'unité opérationnelle centre bus de Paris Sud Ouest site de Point du Jour et relatifs aux attributions mentionnées dans la délégation de pouvoirs susvisée.



Article 2

De donner délégation à :

- Mme Sophie DESFAUDAIS, responsables des ressources humaines, ou à
- M. Jérôme BERNY, contrôleur de gestion d'unité, ou à
- Mme Claire GIRAUD, responsable transport, ou à
- M. David GUTIERREZ, responsable exploitation, ou à
- M. Hakim BEN CHEMSI, responsable exploitation tramway, ou à
- M. Wilfried ATTYE, responsable exploitation tramway T2, ou à
- M. Eric JANIN, gestionnaire de site de croix Nivert, ou à
- M. Marc DEGAS, responsable maintenance du site de Point du jour, ou à
- M. Michael COLOMER, responsable maintenance du site de Croix Nivert, ou à
- M. Stéphane GIROUX, responsable atelier, ou à
- M. Quentin ROGE, responsable d'équipe de ligne,

à l'effet de signer, en son nom, tous les documents relatifs à l'enquête faisant suite soit à un accident grave du travail ou d'incidents répétés ayant révélé un risque grave, soit à la découverte d'un danger ou risque grave, d'une maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave ou d'une atteinte aux droits des personnes pris pour les besoins de l'activité de l'unité opérationnelle centre bus de Paris Sud Ouest site de Point du Jour.

Article 3

De donner délégation à M. Josian PAYET, gestionnaire du site de Point du Jour, à l'effet de signer, en son nom, les actes, décisions et documents relatifs aux attributions mentionnées dans la délégation de pouvoir susvisée, et notamment les actes suivants pris pour les besoins de l'activité de l'unité opérationnelle centre bus de Paris Sud Ouest site de Point du Jour :

- tous les actes nécessaires à la mise en œuvre, par la RATP en tant qu'entreprise utilisatrice, des prescriptions définies par les articles R.4511-1 à R.4515-11 du code du travail et applicables aux interventions d'une ou plusieurs entreprises extérieures sur un site de la RATP pour les besoins d'une opération réalisée dans le cadre de l'activité de l'unité opérationnelle centre bus de Paris Sud Ouest, quelle que soit sa nature, pour laquelle RDS est donneur d'ordre au sens de l'IG435. Ces actes sont notamment les procès-verbaux des inspections communes préalables et les plans de prévention.
- tous les actes nécessaires à la mise en œuvre des prescriptions définies par les articles R.4532-1 et suivants du code du travail et incombant à la RATP en tant que maître d'ouvrage dans le cadre de la coordination lors des opérations de bâtiment et de génie civil. Ces actes sont notamment les lettres de mission désignant les coordonnateurs en matière de sécurité et de protection de la santé.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Josian PAYET, gestionnaire du site de Point du Jour, de donner délégation à :

- M. Marc DEGAS, responsable maintenance du site de Point du Jour, ou à
- M. Stéphane GIROUX, responsable d'atelier, ou à



- M. Aboubacar DIALLO, responsable prévention et sécurité ou à
- M. Olivier CONDORE, responsable d'équipe de ligne, ou à
- M. Quentin ROGE, responsable d'équipe de ligne, ou à
- M. José GOVINDIN, responsable d'équipe de ligne, ou à
- M. Hervé OLARIA, adjoint responsable exploitation Tramway T3a, ou à
- M. Philippe GEORGE, responsable d'équipe de ligne, ou à
- M. Wilfried ATTYE, responsable exploitation Tramway T2, ou à
- M. Mustapha BRIK, responsable d'équipe de ligne, ou à
- M. Nicolas LOBGEAIS, responsable d'équipe de ligne, ou à
- M. Hakim BEN CHEMSI, responsable exploitation Tramway T3a, ou à
- M. Thierry CAVANNE, adjoint responsable exploitation Tramway T3a, ou à
- Mme Magaly LE DASTUMER, adjoint responsable exploitation Tramway T3a, ou à
- M. Philippe CARTON, adjoint responsable exploitation Tramway T2, ou à
- M. Xavier LAPERRELLE, adjoint responsable exploitation Tramway T2, ou à
- M. Aymeric VALIN, adjoint responsable exploitation Tramway T2, ou à
- M. Christophe DA SILVA RAMOS, responsable d'équipe de ligne, ou à
- M. Mikael BEN-HAIM, responsable d'équipe de ligne, ou à
- M. Sébastien PIERRE, responsable d'équipe de ligne, ou à
- M. Stéphane MARIATTE, responsable d'équipe de ligne, ou à
- M. Bruno BOUFFLERS, responsable d'équipe de ligne, ou à
- M. Dioncounda SOUKOUNA, responsable d'équipe de ligne, ou à
- Mme Stella ALEXANDRE, responsable d'équipe de ligne, ou à
- M. André DOITEAU, responsable d'équipe de ligne, ou à
- M. Eric GOLLINO, responsable d'équipe de ligne,

à l'effet de signer en son nom tous les actes dont la signature a été déléguée par l'article 3 de la présente décision.

Article 5

De donner délégation à M. Josian PAYET, gestionnaire du site de Point du Jour, à l'effet de signer, en son nom, les actes, décisions et documents relatifs aux attributions mentionnées dans la délégation de pouvoir susvisée, et notamment les actes suivants pris pour les besoins de l'activité de l'unité opérationnelle centre bus de Paris Sud Ouest site de Point du Jour :

- 2.1. – L'établissement et la signature des permis feu,
- 2.2. – La signature des bordereaux de suivi de déchets industriels,
- 2.3 – La signature des bordereaux de suivi de déchets infectieux.



Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Josian PAYET, gestionnaire du site de Point du Jour, de donner délégation à :

- M. Marc DEGAS, responsable maintenance du site de Point du Jour, ou à
- M. Stéphane GIROUX, responsable d'atelier, ou à
- M. Aurélie ZORY, responsable d'équipe,

à l'effet de signer en son nom tous les actes dont la signature a été déléguée par l'article 5 de la présente décision.

Article 7

De donner délégation à M. Marc DEGAS, responsable maintenance du site de Point du Jour, à l'effet de signer, en son nom, les cartons d'habilitations pris pour les besoins de l'activité de l'unité opérationnelle centre bus de Paris Sud Ouest site de Point du Jour.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc DEGAS, responsable maintenance du site de Point du Jour, de donner délégation à :

- M. Josian PAYET, gestionnaire du site de Point du Jour

à l'effet de signer en son nom tous les actes dont la signature a été déléguée par l'article 7 de la présente décision.

Article 9

La présente décision annule et remplace la note d'unité n° NU_2020_42 du 8 juillet 2020.

Article 10

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 1er août 2020

Véronique DUHAU

La directrice de l'unité opérationnelle centre bus de Paris Sud Ouest